

Certificat de mandat en vue de l'obtention auprès du juge administratif du développement de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Limoges

Le cadre réglementaire en France prévoit que l'enseignement des langues régionales doit être favorisé, car **les langues régionales appartiennent notamment au patrimoine de la France**. A ce titre, les Rectorats concernés sont tenus de mettre en œuvre une politique académique afin de **favoriser le développement et la structuration de l'offre d'enseignement**, en s'appuyant notamment sur un **conseil académique des langues régionales** et sur des **conventions avec les collectivités territoriales**, seules habilitées à définir les modalités de ces enseignements.

Or, force est de constater, que depuis plus d'une dizaine d'années, le Rectorat de l'académie de Limoges n'a pris aucune mesure en la matière, en violation manifeste avec le cadre réglementaire de la République française.

« Pro d'esser mespresats ! » « Assez du mépris ! »

« Aurem e gardarem lo conselh e lo plan academics ! »

« Nous aurons et garderons le conseil et le plan académiques ! »

« Aurem e gardarem una convencion ! » « Nous aurons et garderons une convention ! »

Afin d'introduire ce recours en première instance auprès du Tribunal administratif de Limoges contre le Rectorat de l'académie pour violation du droit français, et d'obtenir :

- la tenue régulière du Conseil académique de la langue occitane dans l'académie de Limoges,
- l'adoption et la mise en œuvre d'un plan académique pluriannuel de développement et de structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan,
- l'adoption d'une convention Etat – Région définissant les modalités d'enseignement de l'occitan pour l'académie de Limoges,

avec le soutien du collectif informel Mespresats, dont l'initiative a été prise à Périgueux, et qui regroupe des citoyennes et des citoyens du Limousin, du Périgord, mais aussi de toute l'Occitanie et au-delà,

je, soussigné (prénom, nom):

fonction

demeurant (adresse complète) :

numéro de téléphone :

mail (préciser le cas échéant si vous souhaitez que votre mail ne soit pas visible) :

dont les enfants suivants sont scolarisés dans l'académie de Limoges, maintenant ou prochainement (1) :

me déclare appartenir au collectif « *los mespresats* » et désigne :

**Madame Estela PAROT-URROZ, conjointe-collaboratrice,
Demeurant à: Chabreloute, 87260 ST-JEAN-LIGOURE**

comme mandataire de l'action contre le Rectorat de l'académie de Limoges auprès du Tribunal administratif déposée le mardi 1^{er} décembre 2015 à la poste de Limoges-Préfecture, Place de Stalingrad.

(1) J'ai bien noté que si je n'ai pas d'enfants en âge d'être scolarisé dans l'académie de Limoges maintenant ou prochainement : 1/ mon mandat n'a qu'une valeur symbolique ; 2/ mais ma signature signifie, dans ce cas, que j'apporte un soutien moral symbolique à la démarche, nécessaire pour faire respecter nos droits.

Date et Signature (signez de votre main!):

**À IMPRIMER, À REMPLIR À LA MAIN ET À RETOURNER PAR COURRIER,
SIGNÉ EN ORIGINAL À L'ADRESSE CI-DESSUS MENTIONNÉE
OU PAR MAIL APRÈS L'AVOIR SCANNÉ AU FORMAT PDF À L'ADRESSE :**
mespresats@gmail.com